

## Commune de Cessières-Suzy

Séance du 12 avril 2022 à 19 h 15

Pierre BERTELOOT	Présent
Philippe CYBAL	Excusé pouvoir à Guillaume LEBRET
Audrey MARTIN	Excusée pouvoir à Philippe PURNELLE
Anne-Sophie CROQUET	Excusée pouvoir à Patricia DESUMEUR
Anthony DELBART	Excusé pouvoir à Hervé DOUCHET
Patricia DESUMEUR	Présente
Hervé DOUCHET	Présent
Gérard GODIMUS	Présent
Sébastien JAKISA	Excusé pouvoir à Philippe PURNELLE
Cédric LAMOUREUX	Présent
Guillaume LEBRET	Présent
Cyril MAILY	Excusé pouvoir à Pierre BERTELOOT
Annie MARTIN	Présente
Guy MICHEL	Excusé
Philippe PURNELLE	Présent
Olivier ROHAT	Excusé pouvoir à Corinne SANDRON
Hugo SAGET	Excusé pouvoir à Gérard GODIMUS
Corinne SANDRON	Présente
Jean-Paul VILLAIRE	Excusé pouvoir à Gérard GODIMUS

### Ordre du jour :

- approbation du compte-rendu de la séance du 1er mars 2022
- désignation du secrétaire de séance
- Approbation du compte de gestion
- Validation du compte administratif
- Affectation du résultat
- Modification de l'enveloppe du RIFSEEP
- Convention avec FREE pour la parcelle 733 ZA 1
- Achat de la parcelle 733 ZA 1 - (Suzy)
- Vote des taxes locales
- Vote du budget primitif
- questions diverses

#### Approbation du compte-rendu de la séance du 01 mars 2022

Le compte-rendu a été adressé par mail à l'ensemble des conseillers.

Aucune observation n'est formulée, le compte-rendu est adopté à l'unanimité

#### Désignation du secrétaire de séance

Il est prévu qu'au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un secrétaire de séance.

Hervé DOUCHET est désigné secrétaire de séance.

#### Approbation du compte de gestion

### Présentation :

Le compte de gestion approuvé par le conseil est présenté au conseil.

Les résultats budgétaires de l'exercice sont les suivants :

- Section d'investissement : excédent de 130 425.78 €
- Section de fonctionnement : excédent de 9 983.65 €
- Soit un excédent général de : 140 409.43 €

Le compte de gestion de l'année 2021 est adopté à l'unanimité.

#### Validation du compte administratif

### Présentation :

Le compte administratif 2021 de la commune s'établit comme suit et est conforme au compte de gestion.

LIBELLES	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits	Dépenses ou déficits	Recettes ou déficits
Résultats reportés	0.00	8 664.54	0.00	691 959.86	0.00	700 624.40
Opérations de l'exercice	61 444.76	191 870.54	376 476.96	386 460.61	437 921.72	557 331.15
Totaux	61 444.76	200 535.08	376 476.96	1 078 420.47	437 921.72	1 278 955.55
Résultat de clôture		<b>139 090.32</b>		<b>701 943.51</b>		<b>841 033.83</b>
Reste à réaliser	161 889.00	36 804.00	0.00	0.00	161 889.00	36 804.00
Totaux cumulés	161 889.00	175 894.32		701 943.51	161 889.00	877 837.83
Résultats définitifs						<b>715 948.83</b>

1- constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes;

2- reconnaît la sincérité des restes à réaliser

3- arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Le 1<sup>er</sup> adjoint soumet au vote le compte administratif.

Le compte administratif est adopté par 16 voix pour.

### Affectation du résultat

#### Présentation :

Le conseil municipal, après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2021, constate les résultats suivants :

En fonctionnement:

Résultat de l'exercice 2021 :	9 983.65 €
Résultat Antérieur :	691 959.86 €
Résultat cumulé :	701 943.51 €

En investissement :

Résultat de l'exercice 2021 :	130 425.78 €
Résultat antérieur :	8 664.54 €
Résultat cumulé :	139 090.32 €

Restes à réaliser dépenses : 161 889 €

Restes à réaliser recettes : 36 804 €

Besoin de financement investissement 0.00

Le conseil municipal après en avoir délibéré décide d'affecter le résultat de l'exercice 2021 de la façon suivante :

Compte 1068 affectations en réserves investissement	0.00
Compte R002 résultat de fonctionnement reporté	701 943.51 €
Compte R001	139090,32 €

### Modification de l'enveloppe du RIFSEEP

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle que le RISEEP - régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel - a été mis en place pour les agents de la commune depuis plusieurs années.

Le maire propose une revalorisation de cette prime pour un montant de 1050 € annuel pour un agent travaillant 35 heures, soit le double de la prime actuelle.

Le coût pour la commune est évalué à 380 € par mois.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable à cette proposition.

### Achat de la parcelle 733 ZA 1 et convention avec FREE

Présentation : Philippe PURNELLE

Le premier adjoint rappelle le projet d'implantation d'une antenne par l'opérateur FREE sur le territoire de la commune déléguée de Suzy.

Le propriétaire a été contacté et consent à vendre la parcelle au prix de 2000 €.

La promesse de vente sera signé avec une réserve concernant la poursuite du projet par la société FREE.

La dépense sera enregistrée sur le budget section investissement à l'opération 169 - article 2135.

Le conseil municipal émet, à l'unanimité, un avis favorable à l'achat de la parcelle et autorise le maire à signer la promesse de vente ainsi que la convention avec la société FREE.

### Vote des taxes locales

Présentation : Pierre BERTELOOT

Le maire rappelle les taux des taxes locales 2021 :

Foncier bâti : taux de 41,43 % (incluant le taux communal 9,71 % - taux départemental 31,72 %)

Foncier non bâti : taux de 23,73 %.

Le maire précise que la dotation de l'Etat a subi, pour l'année 2022, une baisse de 14 926 €, que la contribution obligatoire au service d'incendie et de secours augmente de 1224 € et que les subventions accordées pour les travaux sont inférieures aux prévisions. Dans ces conditions, il propose une augmentation du taux de la taxe sur le foncier bâti de 1,25 %. Cette augmentation représenterait en moyenne 10 €.

Le premier adjoint est opposé à cette augmentation, compte tenu des résultats du budget communal et du contexte économique difficile.

Le maire ajoute que la suppression de la taxe d'habitation représente pour les habitants une amélioration de leur pouvoir d'achat, que le montant de la compensation accordée par l'Etat s'est trouvé amputé du fait de la baisse des taux appliquée par la commune de Suzy en 2017, à la demande de la communauté de communes Picardie des Châteaux.

Le maire soumet la proposition au vote.

Le conseil par 8 voix pour, dont la voix prépondérante du maire, 8 voix contre et 2 abstentions approuve l'augmentation proposée.

## Vote du budget primitif

### Présentation :

Le tableau du budget primitif a été transmis aux conseillers avec la convocation.

Pour 2022, le budget est proposé comme suit:

#### Section fonctionnement

recettes : 410 999 €

dépenses : 369 177.68 €

#### Section investissement

recettes : 265 033 €

dépenses : 265 033 €

Le détail de toutes les opérations est communiqué aux conseillers et les précisions sont apportées sur les opérations prévues pour l'année 2022.

Le maire soumet le budget présenté au vote du conseil.

Le conseil municipal adopte par 15 voix pour et 3 voix contre le budget 2022 tel que proposé.

## Questions diverses

Aucune question diverse.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 25

